

DEMANDES D'ALLOCATION MILITAIRE

Le MAIRE. - J'ai l'honneur de soumettre à votre examen cinq demandes d'allocation militaire.

Les enquêtes de gendarmerie sont favorables pour les demandes présentées par:

Mme MAILLOT Joseph, Petite-Ile (St-Denis)

Vve SEAPHINE René, Bretagne -"-

Dme CHARDONNERAY Stéphen, Ste-Clotilde

Dme ORRY Roland, Petite Ile (St-Denis)

et défavorable pour celle présentée par:

Melle SAUTRON Lydia, rue Ste-Anne.

Après examen de ce dernier dossier, à l'unanimité le Conseil émet un avis favorable aux cinq demandes qui lui sont présentées.

L'ordre du jour est épuisé mais avant de lever la séance le Maire demande au Conseil s'il ne voit aucun inconvénient à ce qu'on discute d'une question non portée à l'ordre du jour.

Après échange de vue, acceptation est acquise et le Maire donne lecture d'un projet de délibération.

Le Conseil Municipal de la Commune de St-Denis, en sa délibération du 8 Juin 1953 demande à l'E.E.R. d'étudier et présenter à la Municipalité un projet de contrat en vue de l'affermage, la gérance, la régie ou la concession du service d'eau potable de la Ville de St-Denis, tel qu'il résultera de l'exécution du programme des travaux prévus au projet dressé par la Ville le 23 Février 1953 éventuellement revu et modifié par le Service des Ponts & Chaussées de la Réunion.

Ce projet de contrat devra être déposé dans le délai de quatre mois à dater de l'approbation préfectorale de la présente délibération.

Pendant ce délai, la Ville de St-Denis s'interdit expressément de confier ou demander à tout autre, toute étude relative au même objet.

Il est, par ailleurs, entendu que, même au cas où ces demandes et propositions n'auraient aucune suite, E.E.R. n'aurait droit à aucune rémunération du fait des frais qu'elle aurait engagée dans son étude.

Mme AMELIN estime qu'une question d'une telle importance aurait dû être portée à l'ordre du jour.

Le MAIRE. - Ce projet est arrivé après la sortie des convocations.

Cette question est simple et vous venez d'accepter qu'il en soit discuté. Il s'agit de demander à l'E.E.R. de nous présenter un projet d'exploitation du réseau d'adduction d'eau soit en fermage, régie

Ce projet, vous le discuterez et vous déciderez de son acceptation ou de son refus.

C'est tout.

Cela n'empêchera nullement la mise en adjudication des travaux.

D'autre part pour l'établissement de ce projet et pour les études préalables aucun crédit ne nous est demandé.

D'ailleurs le texte que je vous sou mets est très explicite.

Je mets aux voix le projet en question.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire lève la séance à onze heures. /.

La Secrétaire,

Le Maire,

Les Membres,

ont pas signé: Mme LEGER B.
e AMELIN Isnelle -
PANECHOU P. -
lle DALLEAU
VRY Thérèse -
TECHER Luçay - MOUNOUSSAMY
ourdom - Melle PAUS Rosane -
RICHEFEU Georges -

sent: M. GAUVIN Félix

Le Sénateur-Maire,

Chicines

Alain
Chicines
Mme P. Chagnac
L. Dupont
de la Moque
Dupont

*Approuvé le 6 juillet 1953
par le Préfet d par délégation
de Secrétaire Général
signé: R. Petit*